SUPPLEMENT AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE N° 12 bis du 16 avril 2006

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages .... 600 F • 32 à 44 pages .....1000 F • 48 à 60 pages ..... 1500 F •Plus de 60 pages ..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE ..... 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2e insertions) ..... 10 000 F • Avis d'immatriculatio n ..... 10 000 F • Certification du JO ..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.
Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 . Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal civil de Blitta.

Suivant réquisition, n° 26605 déposée le 13 avril 2006, M. GNASSINGBE Essozimna Faure, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1618 ha 30 a 36 ca, situé à ADELE, connu sous le nom de ATCHINTSE et borné au Sud-Est par DJINSA Koffi Donko, au Sud-Ouest par KONTO Djahini Yao, au Nord par KONTO Djahini Yao, au Nord-Est par NKOMBI Kodjo Jean, OLI Koffi, KONTO Djahini, DJINSA Kokou, DJINSA Koffi Donko, DJIWONOU Boamé, à l'Est par MAKI Koami.

Il déclare que ledit immeuble appartient au feu GNASSINGBE Eyadèma et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Imp. EDITOGO
Dépôt légal n° 12 bis